Document généré le 24 avr. 2024 02:27

Histoire Québec

La petite histoire du moulin du Petit-Sault de l'Isle-verte

Jeannine Ouellet

Volume 17, numéro 3, 2012

URI : https://id.erudit.org/iderudit/66382ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)
1923-2101 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Ouellet, J. (2012). La petite histoire du moulin du Petit-Sault de l'Isle-verte. *Histoire Québec*, *17*(3), 18–23.

Tous droits réservés © Les Éditions Histoire Québec, 2012

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

La petite histoire du moulin du Petit-Sault de l'Isle-verte

par Jeannine Ouellet,
première vice-présidente, Fédération Histoire Québec

Jeannine Ouellet détient un baccalauréat en pédagogie, un baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire et des certificats en français, en histoire et en psychologie. Très tôt, elle s'est passionnée pour l'histoire et la généalogie. De 1982 à 1991, elle a travaillé à l'écriture de trois ouvrages historiques et généalogiques portant sur Saint-André de Kamouraska; en 2007, elle faisait paraître un ouvrage sur la présence écossaise dans la région bas-laurentienne. Auteure de nombreux articles parus dans divers journaux, bulletins et revues, elle a animé et réalisé des émissions de télévision et de radio, publié des chroniques dans les hebdos régionaux et prononcé des conférences au Québec et en France, en Écosse et aux États-Unis. Depuis août 2005, elle est rédactrice en chef du magazine Histoire Québec *de la Fédération Histoire Québec. Après avoir assumé la présidence de la Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup, puis celle de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie, elle est devenue première vice-présidente de la Fédération Histoire Québec en 2005 et vice-présidente des Éditions Histoire Québec depuis 2007. Au cours de sa carrière, Jeannine Ouellet a reçu de nombreux prix et distinctions, dont le prix Honorius-Provost, la médaille de la Ville de Ciboure, en Pyrénées-Atlantique, le grade de Milady du 78e régiment historique des Fraser Highlanders. En 2007, elle faisait partie des 1000 femmes qui ont bâti le Québec, une exposition de portraits par le photographe français Pierre Maraval présentée à la galerie SAS à Montréal, intitulée* Mille femmes. *En septembre 2010, le Conseil supérieur de la langue française lui a remis les insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique.*

Les moulins à farine au Bas-Saint-Laurent

Favorisés par de nombreux cours d'eau issus des monts Notre-Dame, des moulins se sont élevés à l'embouchure des rivières. C'est dans la seigneurie de Rivière-Ouelle vers 1676 que le premier moulin seigneurial a été construit, et le second, érigé avant 1692 sur le territoire actuel de La Pocatière, près de la rivière du Grand Ruisseau. Plus tard, au fur et à mesure que les colons s'établissent, apparaissent dans chaque seigneurie un ou plusieurs moulins, fournissant la nourriture pour les habitants et la moulée pour les animaux. En 1790, au Bas-Saint-Laurent, on dénombre 1248 habitants; trente ans plus tard, la population s'élève à 10 089. Au milieu du XIXe siècle, dans le comté de Kamouraska, on compte 26 moulins dont 6 existent toujours, et dans le comté de Rivière-du-Loup, des 21 sites connus, 4 sont toujours debout : trois à Trois-Pistoles et celui du Petit-Sault, à L'Isle-Verte.

Les frères Dumas, propriétaires du moulin du Petit-Sault de L'Isle-Verte

Au XIXe siècle, dans les environs de Trois-Pistoles et de L'Isle-Verte, on comptait une dizaine de ces bâtiments. Vers 1740 ou peu auparavant, afin de desservir ses censitaires, le coseigneur Gabriel Côté de L'Isle-Verte, héritier du dixième de la moitié de l'héritage de son père Jean-Baptiste, avait fait construire un premier moulin à farine à proximité de la rivière du Petit-Sault, près de l'actuelle route 132.

Au décès de sa petite-fille Marguerite (fille de Joseph), c'est l'époux de celle-ci, Paul Rioux, fils du seigneur Vincent Rioux de Trois-Pistoles, qui hérite de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte où est bâti ledit moulin. Le 28 novembre 1811, il vend l'installation et la terre de trois arpents et deux perches sur deux lieues de profondeur à des maîtres pilotes, Ambroise Dumas – qui possède déjà deux terres concédées par le coseigneur Paul Rioux – et Joseph Dumas, les deux frères résidant à l'île d'Orléans. La propriété, bornée au sud-ouest est allée à Ambroise Dumas et au nord-est à un nommé Rousseau; elle prend son front sur le fleuve Saint-Laurent en courant au sud jusqu'aux terres de la Couronne. Avant de donner, le 24 décembre 1813, une partie de cette nouvelle acquisition, soit seize perches sur deux lieues de profondeur au profit de leur frère Charles, Ambroise et Joseph y ont construit un moulin à scie à proximité. Ils lui font aussi don de la moitié d'une terre sise à L'Isle-Verte. Les trois frères, tous

trois maîtres pilotes devenus résidant à L'Isle-Verte, sont copropriétaires des moulins érigés sur la propriété. Joseph possède les seize arpents de terre du sud-ouest et Charles, les seize arpents du nord-est, bornés au nord-ouest au fleuve et au sud-est à la cime de la côte. Puis, le 21 décembre 1819, Joseph et Charles vendent leur part du commerce à un autre frère, Chrysostôme, qui a déjà réussi à amasser une petite fortune comme pilote.

Le 29 novembre 1822, à son tour, Ambroise cède à Chrysostôme son lopin de terre, borné au sud-ouest à celle de Joseph et au nord-est à celle de Charles. Chrysostôme devient seul propriétaire des moulin à scie et à farine, des terres et droits seigneuriaux que possédaient ses trois frères. Le 31 juillet 1813, il avait déjà acheté une terre voisine de celle de ses frères et en avait acquis, au cours des années suivantes, plusieurs autres dans les environs. Ayant épousé le 28 novembre 1815 Suzanne Côté, une descendante des seigneurs de L'Isle-Verte et, de par sa mère, des seigneurs Lepage de Rimouski, le voilà à son tour coseigneur de L'Isle-Verte!

En 1823, Chrysostôme démolit le vieux moulin de bois presque centenaire et le remplace par un autre en pierre, l'actuel bâtiment appelé moulin du Petit-Sault, construit par Jean-Baptiste Richard, charpentier, et Joseph Rouleau, menuisier, résidant à L'Isle-Verte. Chrysostôme engage Joseph Nadeau, meunier et forgeron de Kamouraska, pour un salaire annuel de 30 livres, et lui laisse un terrain adjacent pour construire une étable et une boutique de forge. Peu après, le 25 mars, Joseph Nadeau cède son bail à Joseph Plamondon, meunier de Rivière-du-Loup. Une activité intense règne jusqu'à l'hiver 1844. Le 2 février, victime d'un accident et sentant sa fin prochaine, Chrysostôme lègue tous ses biens par testament à ses trois jeunes fils Achille, Pierre et David. Trois ans plus tôt, il avait déjà donné deux terres à son fils aîné François. Son épouse Suzanne Côté avait aussi reçu une terre de plusieurs arpents de front. Chrysostôme Dumas s'éteint le 5 mars 1844; ses funérailles sont célébrées à Trois-Pistoles deux jours plus tard. Aucun de ses huit enfants nés entre 1819 et 1833 ne s'engagent à prendre la relève. Le 23 septembre 1847, Suzanne Côté n'a d'autre choix que celui de vendre le terrain d'un arpent de front, borné au sud-ouest à Isidore Dumas (fils de Joseph) et au nord-est à Charles Dumas, sur lequel sont bâtis le moulin à farine et le moulin à scie. Bernard Massé, meunier de Trois-Pistoles, s'en porte acquéreur.

Les Massé

Propriétaire de quelques autres moulins à farine, Bernard Massé enseignera à ses six fils le métier de meunier. De 1850 à 1877, les Massé en construisent et exploitent plusieurs dans la région, notamment ceux de Trois-Pistoles, Saint-Clément, Saint-Hubert, Saint-Épiphane, Notre-Dame-du-Lac. Le 1er mars 1865, Bernard Massé donne à son fils Joseph Pantaléon les moulins du

Moulin seigneurial du Petit-Sault. (Source : http://www.municipalite-isle-verte.qc.ca/tourisme/patrimoine.htm [page consultée le 27 novembre 2010])

Petit-Sault et le terrain d'une largeur d'un arpent et demi, borné à l'ouest par Damase Dumas (frère d'Isidore et fils de Joseph), et à l'est par Charles Dumas. Huit ans plus tard, Charles Dumas est toujours propriétaire de la terre sise au nord-est du moulin alors que la terre située au sud-ouest est la propriété de la veuve de Joseph Dumas. À son tour, Joseph Pantaléon Massé vendra son moulin le 13 mars 1873 à son fils Joseph.

À la même époque, pendant plusieurs années, Louis Massé est meunier au moulin à eau de Saint-Roch-des-Aulnaies. Construit en 1842, cet établissement remplace celui de 1789 et avant lui, celui bâti en 1738; il deviendra monument historique en 1977[5].

Des April, Lévesque, et Dumas

Quatre ans plus tard, le 6 mars 1877, Cyrille April, meunier, devient propriétaire du moulin du Petit-Sault et du terrain d'un arpent et demi de front borné au nord-est à Charles Dumas et au sud-ouest en partie à dame veuve David Dumas et en partie

à Isidore Dumas. L'écoulement des eaux se faisant de plus en plus rare, la chute est vraiment devenue un petit sault obligeant le moulin à scie à cesser momentanément ses activités avant la vente au meunier Jean Baptiste Lévesque le 11 mars 1899. Dès le lendemain, une nouvelle transaction s'effectue; Alexis April et Napoléon Dumas (fils d'Isidore et petit-fils de Joseph) sont les acquéreurs du bâtiment et du terrain.

Les Saint-Laurent, propriétaires du moulin pendant environ 50 ans

Le 16 août 1905, le moulin est acquis par Herménégilde Saint-Laurent qui le remet aux anciens propriétaires avant de l'acheter à nouveau le 22 avril 1912. Entre-temps, la grande roue à godets a cessé de tourner et a été remplacée par une turbine hydraulique destinée à activer les deux meules en pierre.

Quelques années plus tard, à l'âge de 54 ans, Herménégilde Saint-Laurent décède des suites de la grippe espagnole. Par son testament rédigé le 19 décembre 1918, le moulin devient la propriété de Joséphine Fournier, son épouse et la mère de ses 14 enfants. Ses fils Augustin et Joseph opèrent le moulin jusqu'au 8 octobre 1929, moment où leur mère décide de le donner à Joseph alors qu'Augustin est établi depuis quelques années sur une terre du voisinage. En 1940, après environ 200 ans d'exploitation au cours desquelles des générations de paysans sont venues au moulin confier le soin de moudre les grains pour nourrir tant de bouches affamées, aussi bien des membres de leur famille que des bestiaux de leur cheptel, les activités cessent au moulin…

Vers 1955, à la suite d'un premier effondrement du mur nord-est, on en profite pour sortir la grande roue.

S'arrête la roue dans la lumière
Tourne le temps tout a changé
Mais à L'Isle-Verte, depuis hier
Le vieux moulin s'est arrêté...

Moulin de l'Isle-Verte, 1925. (Source BAnQ, 030_P600S6D5P0938 [page consultée le 27 novembre 2010])

Joseph Saint-Laurent et sa famille continuent d'habiter le moulin jusqu'au 12 novembre 1959, jour de sa vente à Robert Lagacé.

Les derniers propriétaires du moulin

Le nouveau propriétaire rêve de transformer le bâtiment en restaurant. Le 17 janvier 1962, il consent à ce que moulin et terrain soient classés monument et site historiques, sous le nom de « Moulin Robert Lagacé ». Au cours de l'année suivante, la grange, tous les outillages, les effets mobiliers, le ménage et autres articles se trouvant dans les bâtisses et sur le terrain doivent être enlevés, tel que le stipule l'avis au registrateur de la division d'enregistrement de Témiscouata. Les travaux de restauration – ne respectant pas les objectifs de la Commission des monuments historiques – créent un litige avec le propriétaire. Conséquemment, les subventions cessent.

Enfin, le 7 décembre 1971, Robert Lagacé vend le moulin à une psychiatre de Pierrefonds[6], Yolande Prénoveau qui, lors d'un voyage en Gaspésie, avait connu un véritable coup de cœur pour ce lieu historique. Ses rêves sitôt ébauchés se sont évanouis dans la nuit des temps.

Un moulin délabré au fil du temps

Inoccupé depuis 1959, le moulin se détériore rapidement. La pluie, la neige et le vandalisme endommagent la vieille structure pendant que la population locale regrette que ce « monument historique » soit négligé depuis plusieurs années. Seuls les touristes à la recherche de reliques du passé, s'intéressent à la « ruine la plus fréquemment photographiée de l'Est du Québec »[7].

Entre 1971 et 1997, aucune intervention ne vient rajeunir son apparence. Quelques réparations d'urgence et de consolidation sont effectuées. Les fenêtres disparaissent et les portes, maintes fois placardées, sont défoncées par des curieux. À l'intérieur, le spectacle désole : planchers défoncés, murs dangereusement lézardés et toit partiellement éventré. Au fil du temps, il devient même hasardeux d'y pénétrer.

Interventions de la famille Dumas

Le 3 octobre 1968, en mémoire de son constructeur, un arrière-petit-fils de Chrysostôme Dumas, Silvio Dumas, directeur du Service des Monuments historiques du Québec, réclame en vain que le moulin soit nommé « Moulin Dumas ». Puis, en 1997, le capucin Réal Dumas publie *Le moulin seigneurial des Dumas à la rivière du Petit-Sault l'Isle-Verte*.

Implication du ministère des Affaires culturelles du Québec (1961-1993), devenu ministère de la Culture et des Communications (1994-2007)[8]

Entre 1977 et janvier 2007, une quinzaine de lettres sont expédiées à la propriétaire par le ministère des Affaires culturelles du Québec et le ministère de la Culture, des Communications et de la condition féminine (MCCCF) afin de connaître ses intentions quant à la restauration de sa propriété. Le 30 mars 1977, à la suite d'un avis demandé, la direction régionale du Bas-Saint-Laurent conclut que le moulin devrait être conservé en tant que ruine, qu'une restauration coûterait une fortune et qu'il existe bien d'autres interventions plus urgentes à réaliser dans la région. Le 23 janvier 1978, le bureau régional de Rimouski reconnaît que les personnes du milieu vouent un attachement pour ce bien culturel qu'ils voient dépérir à regret depuis 1962, sans aucune intervention de la part du ministère. Au cours de la même année, le ministère des Affaires culturelles mandate l'architecte Firmin Lepage pour effectuer une expertise architecturale et des devis pour des travaux de consolidation; des travaux d'urgence sont alors réalisés en 1983 pour couvrir une partie de la toiture et réparer le mur effondré en 1981. Plus tard, en 1997, le ministère de la Culture et des Communications initie une nouvelle expertise architecturale par l'architecte Alfred Pelletier et réalise des travaux d'urgence pour réparer le mur tombé en 1996. Le 7 octobre 1996, dans une lettre adressée à la propriétaire, le même ministère invoque l'article 30 : « Tout bien culturel classé doit être conservé en bon état » de la Loi sur les biens culturels adoptée le 8 juillet 1972, l'informant qu'il lui appartient de réaliser les travaux requis afin de préserver ce site

Moulin Robert-Lagacé ou moulin du Petit-Sault. (Source : Julien Gagnon)

historique. Dès lors, la propriétaire envisage de vendre sa propriété. Le ministère n'a pas l'intention de se prévaloir de son droit de préemption (article 22) lui permettant d'acquérir le bien de préférence à tout autre acheteur. Toutefois, malgré de nombreuses offres, la propriétaire refuse toujours de vendre et même d'entretenir sa propriété.

Divers organismes tentent de sauver le moulin

Au cours de la décennie 1970 et des suivantes, divers organismes s'inquiètent de l'avenir du moulin. Le 27 octobre 1977, dans une lettre adressée à la Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage, le ministère écrit : « Il nous est apparu que d'intervenir, même de façon minime, sur le moulin Lagacé, risquait de créer une situation où il faudrait à tout prix y investir de façon massive. Comme nous ne sommes pas certains que c'est sur celui-là qu'il faut investir et que le tout pourrait se faire au détriment d'autres moulins existants, nous avons préféré mettre le projet en veilleuse. » La Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage se retire alors du dossier. Ensemble, le Centre d'animation et de diffusion culturelles du Bas-Saint-Laurent, le comité de sauvegarde du patrimoine du Conseil de la culture de l'Est du Québec, et la Société de développement des ressources de Saint-Éloi cherchent aussi des solutions.

À l'été 1999, des étudiants de l'École d'architecture de l'Université Laval réalisent des recherches historiques, nettoient les abords du moulin et proposent des pistes de restauration dont un projet de microbrasserie. La même année, un comité de travail réunit des représentants de la municipalité de L'Isle-Verte, de la Corporation de développement économique et touristique, de la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte, du Ministère de la Culture et des Communications. En 2001, après le dépôt d'un projet préliminaire de mise en valeur, se tient la dernière rencontre de ce comité de sauvegarde. Depuis 2001, la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte et le service culturel et patrimonial de la MRC de Rivière-du-Loup essaient en vain de convaincre la propriétaire du moulin du Petit-Sault de vendre. Malgré de nombreuses offres, celle-ci refuse toujours d'entretenir sa propriété ou de s'en départir.[9]

Depuis 2009, Julien Gagnon, de Rimouski, membre de l'Association Amis et Propriétaires de maisons anciennes du Québec, s'adresse au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, à la Commission des biens culturels, au Conseil des monuments et sites du Québec, à la Fédération Histoire Québec, à l'association de famille Les Dumas d'Amérique, au Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent, au député de Rivière-du-Loup, à la MRC de Rivière-du-Loup, à la Société de sauvegarde du patrimoine de Rivière-du-Loup, à la Ville de Rivière-du-Loup, à la Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup, à la municipalité de L'Isle-Verte et à quelques habitants du milieu et même à la propriétaire, madame Yolande Prénoveau, afin que soit assurée enfin la sauvegarde du moulin ou de ce lieu qui a marqué l'histoire isle-vertoise pendant 200 ans. Avec courage et ténacité, il lance un cri d'alarme et multiplie ses interventions dans le but de voir naître, un jour, un projet commémorant le souvenir du moulin du Petit-Sault, sis au 611 de la route 132 Est.

Pourra-t-on sauvegarder le moulin du Petit-Sault à L'Isle-Verte?

Au printemps 2010, l'actuelle propriétaire se dit prête à céder le vieux moulin à une fondation, une corporation sérieuse ou un mécène en retour d'un reçu pour don de charité. Quel organisme local, régional ou national s'impliquera dans le dossier afin de garder bien vivante l'histoire du moulin du Petit-Sault de L'Isle-Verte? Que deviendra ce vieux bâtiment, un petit bijou, mélange de patrimoine, de vie sociale et d'espaces verts? L'impatience gronde chez certains alors que l'espérance d'une conclusion heureuse vient à peine de se manifester.

Enfin, au cours de l'été 2011, un important agriculteur isle-vertois a acquis le site. Conseiller municipal et membre de la

Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte, Yves Côté est un amant du patrimoine bâti; à preuve, il appartient à la septième génération comme propriétaire de la ferme ancestrale qu'il exploite. En collaboration avec son fils, riches de l'expérience acquise lors de la restauration du phare de l'île Verte, M. Côté prévoit, non pas une rénovation en raison de l'état de décrépitude de l'endroit, mais une reconstruction, un projet de longue haleine qui pourrait coûter plusieurs centaines de milliers de dollars. Leur ambition est d'édifier un immeuble de trois étages sur une base solide, le revêtir des pierres anciennes et le couvrir de bardeaux, tel que fut le vieux moulin. Quant à l'intérieur, les diverses ébauches élaborées permettront au public de se réapproprier un édifice aux vocations variées.[10] Reste à espérer que les conditions seront favorables à la réalisation de ce défi de taille qui s'inscrira au cœur d'une municipalité fière de son passé et de ses édifices patrimoniaux.

Depuis l'année 1986, l'article 58.1 de la Loi sur les biens culturels du Québec contraint les propriétaires à entretenir ou à converser leur bien en bon état. Cet article fait mention d'une amende maximale de 60 700 $ qui doit être imposée au propriétaire négligent[11]. Dans le cas du moulin du Petit-Sault, le MCCCF a préféré ne pas voir à l'application de cet article, qui aurait sans doute incité la propriétaire des 40 dernières années à vendre à quelqu'un d'autre, plus soucieux de restaurer cet endroit classé bien culturel le 17 janvier 1962. Malgré tout, cinquante ans plus tard, une lueur d'espoir pointe enfin à l'horizon.

Moulin Robert-Lagacé ou moulin du Petit-Sault. (Source : Julien Gagnon)

Notes

[1] Quimpel, Jean, *La révolution industrielle du Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1975.

[2] Ministère des Affaires culturelles de la province de Québec, *Répertoire des moulins à eau du Québec*, dossier nº 36, 1978.

[3] http://www.scom.ulaval.ca/Au.fil.des.evenements/2003/01.30/pilotes.html, page consultée le 27 novembre 2010.

[4] http://retirees.uwaterloo.ca/~marj/genealogy/pilots.html, page consultée le 28 novembre 2010.

[5] http://fr.wikipedia.org/wiki/Moulin_%C3%A0_eau_de_Saint-Roch-des-Aulnaies, page consultée le 28 novembre 2010.

[6] Dumas, Réal, capucin, L.ès L., M.A., M. Th., *Le moulin seigneurial des Dumas à la rivière du Petit-Sault l'Isle-Verte*, Éditions de l'Écho, Montréal, 1997, 60 pages.

[7] *Le Soleil*, édition du 7 décembre 1981.

[8] Dossier 4690N du ministère de la Culture, des Communications et de la condition féminine (MCCCF).

[9] Gagnon, Julien, « Moulin Robert Lagacé ou Moulin du Petit-Sault », in *LE MOUTON NOIR*, juillet-août 2010, volume XV, nº 6, p. 7.

[10] Entretien avec le nouveau propriétaire, M. Yves Côté.

[11] http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/B_4/B4.html page consultée le 12 janvier 2011.